



COMMUNE D'AURONS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 18 octobre à 18 h 15,

Le Conseil Municipal de la commune d'Aurons, dûment convoqué par Monsieur le Maire, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à savoir la salle du conseil municipal.

Nombre de membres du conseil municipal : 11 (onze).

Etaient présents : M. André BERTERO, M. René BERTOLINA, M. Jacques CAMPION, M. Boris FLAUD, Mme Liliane HEUZE, Mme Sophie KERNEN, M Vincent BACHET.

Etaient excusés avec pouvoir : Mme Magali ROBERT représentée par M André BERTERO, M Max FONTAINE représenté par M Vincent BACHET, Mme Annie NOGIER représentée par M Jacques CAMPION, Mme Mélanie GAYDIER représentée par M Boris FLAUD.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil. Monsieur le Maire propose Mr Boris FLAUD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qui les accepte. La désignation du secrétaire de séance est approuvée par l'ensemble du conseil municipal.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18h35.

1- Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 23 août 2017 ;

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 août 2017.

2- Indemnité de conseil allouée aux comptables publics chargés des fonctions de receveurs de la commune.

Rapporteur : Monsieur le Maire ; En raison du changement de comptable intervenant à partir du 1^{er} septembre pour le compte de la commune, il est proposé au conseil municipal de définir la cote part de chacun des deux comptables. Monsieur le Maire soumet au vote les indemnités suivantes :

- pour Madame GAUCI-MAROIS présente du 01/01/2017 au 31/08/2017 la somme de 259,02€
- pour Monsieur MARIOTTI présent du 01/09/2017 au 31/12/2017 la somme de 129,49€.

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le montant des sommes allouées aux comptables publics.

3- Approbation de la suppression des cinq régies communales (chasse, cantine, périscolaire, affranchissement et taxes de séjour).

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est inutile de conserver les cinq régies communales en place (chasse, cantine, périscolaire, affranchissement postal et taxe de séjour) et qu'il convient de les regrouper en une régie mixte.

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la suppression des cinq régies communales.

4- Approbation de la création d'une régie mixte qui regroupera toutes les recettes et les dépenses d'affranchissement municipales.

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Monsieur le Maire précise qu'afin de régulariser la délibération précédente, le conseil municipal doit se prononcer sur la création d'une régie mixte, recette et dépenses d'affranchissement, regroupant les cinq régies communales précédemment supprimées.

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la création d'une régie communale mixte.

5- Approbation de l'ouverture d'un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) et la mise en place d'un terminal de paiement par cartes bancaires auprès des services de la commune.

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'un sondage a été effectué auprès des Auronais sur la pertinence d'installer un terminal de paiement par carte bancaire. Ce dernier fait apparaître que les personnes sondées y sont très favorables. Pour cela, la commune devra ouvrir un Compte de Fonds au Trésor (CTF).

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ouverture d'un CTF ainsi que la mise en place d'un terminal de paiement par carte bancaire.

6- Approbation du règlement général des critères et du dossier de demande en vue de la mise en place des aides alimentaires facultatives en faveur des plus démunis.

Rapporteur : Monsieur Boris FLAUD ; Monsieur Boris FLAUD explique aux membres du conseil municipal qu'au vu des demandes alimentaires qui sont formulées sur la commune auprès des services municipaux, la mise en place d'une aide facultative peut être envisagée. La commission d'aide à la personne propose au conseil municipal un règlement général, des critères d'attribution et un imprimé type de demande en vue de la mise en place d'attributions de colis alimentaires auprès des administrés en grande difficulté. Afin de respecter la confidentialité de chacun mais aussi une certaine équité, la commission solidarité se chargera de donner des avis sur l'opportunité d'attribuer ces aides. Chacun des avis sera validé par le conseil municipal, dans le respect de l'anonymat des personnes.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Boris FLAUD et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le règlement général des critères d'attribution et l'imprimé type du dossier de demande.

7- Mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en faveur du personnel communal titulaire.

Rapporteur : Monsieur Boris FLAUD ; Monsieur Boris FLAUD explique aux membres du conseil municipal que la RIFSEEP est la fusion des régimes indemnitaires IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité), IEMP (Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures) et IFTS Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) des agents titulaires de la collectivité. La mise en place de ce nouveau régime indemnitaire est obligatoire et tient compte notamment de l'implication des agents municipaux et des sujétions particulières liées à leur poste.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Boris FLAUD et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.

8- Approbation pour la réalisation de travaux de busage sur le réseau pluvial au niveau du vallon de l'Eoure.

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de poursuivre l'aménagement du réseau pluvial en concordance avec le schéma hydro-géomorphologique que la municipalité avait fait réaliser en 2015. La dernière tranche de travaux est située au niveau de la rue du vallon de l'Eoure. Ces travaux représentent un busage du caniveau existant.

A ce titre, il conviendra de lancer la consultation auprès des entreprises, solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, donner délégation au maire pour signer tout contrat et procéder aux travaux nécessaires.

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le lancement des travaux de l'amélioration du réseau pluvial au niveau du vallon de l'Eoure, pour un montant de 31 620,00€.

9- Approbation pour la création d'un trottoir au niveau de la rue du vallon de l'Eoure.

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'aménagement d'un trottoir au niveau de la rue de l'Eoure en bordure des deux nouvelles habitations qui viennent d'être construites. Ce trottoir couvrira le busage du réseau pluvial. Il permettra aux piétons d'emprunter ce dernier dans de bonnes conditions de sécurité. Afin de lancer les travaux, il conviendra de lancer la consultation auprès des entreprises, solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, donner délégation au maire pour signer tout contrat et procéder aux travaux nécessaires.

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le lancement des travaux portant sur la création d'un trottoir au niveau de la rue du vallon de l'Eoure, pour un montant de 28 516,00 €.

10- Approbation pour la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage public dont le remplacement des lanternes qui bordent la route départementale D68, avenue de la transhumance.

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de continuer dans le cadre de notre programme pluriannuel le renouvellement de l'éclairage public et de procéder à la troisième tranche de travaux. A ce titre, le conseil municipal est amené à se prononcer sur la réalisation de travaux portant sur le remplacement de 50 lanternes équipées de lampes à iodure de mercure de 125 watts (interdites depuis le 01/01/2016) par des lanternes à LED de 51 watts situées sur l'avenue de la transhumance (D68) du rond-point de l'olivier au Sud, au plateau du Farigoulet au Nord. Le conseil municipal est également amené durant ce conseil, à choisir parmi trois propositions de lanternes, celle qu'il souhaite faire installer. A ce titre, il conviendra de lancer la consultation auprès des fournisseurs, solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, donner délégation au maire pour signer tout contrat et procéder aux travaux nécessaires.

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le lancement des travaux portant sur le remplacement de 50 lanternes à LED, situées sur l'avenue de la transhumance pour un montant de 33 385,00 €.

11-Approbation du nouveau bail concernant les implantations des antennes relais ORANGE, pour une durée de 12 ans.

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le bail avec la société ORANGE. Le bail en cours entre la commune et Orange se termine fin 2017. A ce titre, un nouveau bail d'une durée de 12 ans est proposé par ORANGE sans changement des tarifs de location dans l'espace communal.

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le renouvellement du bail concernant les implantations des antennes des relais ORANGE avec la commune pour une durée de douze ans (12 ans) sans changement des tarifs en cours.

12- Approbation pour l'ouverture d'un Compte Epargne Temps (CET) en faveur du personnel communal titulaire à compter du 1^{er} novembre 2017.

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il souhaite la mise en place du Compte Epargne Temps (CET) à compter du 1^{er} novembre en faveur du personnel municipal titulaire qui désire en faire la demande. Le Centre de Gestion du Département a émis sur ce point un avis favorable lors de son comité technique qui s'est tenu le 26 septembre 2017.

Après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la mise en place d'un CET pour le personnel titulaire à compter du 1^{er} novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôt la séance à 20h20.

Le secrétaire

Boris FLAUD



Le Maire

André BERTERO

